

CAPD du 1er mars 2018

Déclaration du SNUIPP/FSU



Concernant la liste d'aptitude, nous constatons une baisse, comme en 2016, des demandes d'inscription sur Liste d'Aptitude. Pour le SNUipp, la difficulté à mener à bien les multiples tâches demandées peut expliquer cette baisse ainsi que le temps de réunions qui ne cesse d'augmenter : conseils école/collège, Equipes Educatives... Pour le SNUipp, il nous semble donc indispensable que même les directeurs par intérim soient déchargés dès le début de leur prise de fonction. Il n'est pas acceptable de faire des économies de remplacement dans ce domaine.

Concernant les départs en stage CAPPEI, vous nous aviez annoncé 13 départs en CTSD. Or 11 départs apparaissent et auront certainement lieu. Nous demandons qu'il y ait un nouvel appel à candidatures. D'autre part, certains candidats sont très surpris de leur avis défavorable, nous vous demanderons des explications pour certains cas particuliers. Comme l'an dernier, nous réitérons notre demande que l'avis favorable donné une année soit valable pendant 3 ans.

Concernant le mouvement des personnels affectés par une mesure de carte scolaire :

Nous avons déjà soulevé la question des directeurs touchés par une mesure administrative (regroupements, fusion) impliquant la perte de leur poste. Ces directeurs-là peuvent se retrouver, sur certaines zones géographiques, dans l'impossibilité de retrouver un poste de même groupe et géographiquement proche. Plus vous regroupez d'écoles, plus ces situations touchent de personnels. La règle qui permet depuis 2017 de conserver la bonification de 8 points l'année suivante s'ils n'ont pas pu obtenir de postes a-t-elle été utilisée par les collègues directeurs ? Pour combien de personnels ?

Concernant le barème du passage à la Hors Classe :

Le SNUipp s'inquiète de l'amplitude que peut prendre le nombre de points attribués par le DASEN et s'interroge sur la méthode qui sera utilisée pour l'attribution de ces points. Comme cette année le nombre de personnes au 11^{ème} échelon au 31 aout devrait être peu ou prou équivalent au nombre de promus Hors Classe, le SNUipp demande que tous les collègues au 11^{ème} échelon aient 100 ou 120 points afin de leur permettre d'accéder à la Hors Classe. Le SNUipp-FSU demande en outre que cela soit l'AGS qui départage les ex-æquo.

En questions diverses, le SNUipp interviendra sur des problématiques nouvelles ou récurrentes , à savoir :

- Evaluations des contrats AVS par les directeurs
- Autorisations d'absences
- Prime REP et stage
- Personnels contractuels
- Direction d'école : 1/3 de temps réparti de façon hebdomadaire et répartition des 10 jours

D'autre part, l'administration devait nous communiquer le nombre de collègues qui ont été vus par le comité médical à la demande de l'administration depuis 5 ans. Nous réitérons cette demande.

Nous souhaitons également connaître le nombres d'élèves notifiés sans accompagnement à ce jour.